

Adresse des administrateurs du district de Pont-Chalier qui annoncent la vente de biens d'émigrés dans la commune de Penne-de-Pie, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Pont-Chalier qui annoncent la vente de biens d'émigrés dans la commune de Penne-de-Pie, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 266-267;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32149_t1_0266_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

d'être vendu 23 000 l. S. et F. Vive la République. »

POUSSET, RICHIER, BOSSE, LANGE (*agent nat.*),
MASSIE.

11

L'agent national du district de Wissembourg écrit qu'il a été envoyé au département du Bas-Rhin 446 marcs 3 onces tant d'argent que vermeil, et galons d'or ou d'argent, provenant des ci-devant églises qui ont été consacrées à la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Wissembourg, 25 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (2)

« Les temples du district de Wissembourg sont réduits à la simplicité qui convient à ceux de la Raison, tout or ou argent en est ôté; ces métaux séduisant l'avarice des hommes et indignes de la divinité n'y existent plus. Le directoire du District en a fait des envois à Strasbourg chef-lieu du département. 446 marcs et 3 onces, tant d'argent que vermeil et galons d'or ou d'argent ont été réunis au département du Bas-Rhin. J'en informe la Convention nationale en lui assurant que les administrateurs du district de Wissembourg glorieux de marcher à la hauteur de la Révolution ne négligeront rien pour faire prendre cette même marche à tous leurs concitoyens. Oui, Président dite à la Convention nationale que nous ne perdrons jamais de vue le symbole républicain : Liberté ou la mort; et qu'à son exécution la reconnaissance nous animera, que nous devons à la Montagne, qui a sauvé la patrie. »

GRIMMER.

12

Les officiers municipaux de Castel-Moron, district de Tonneins-la-Montagne, écrivent que cette commune peu nombreuse a fourni près de 200 défenseurs à la patrie, et qu'elle est prête à en fournir d'autres, si le salut de la République l'exige; qu'elle vient de faire passer au district 300 chemises, 100 paires de souliers, 6 paires de bas, et du vieux linge pour faire de la charpie; qu'enfin cette commune fait à 19 républicains, inscrits volontairement pour la Vendée, une haute paye de 20 sols par jour. Leur argenterie et leurs cloches ont été depuis longtemps envoyées à leur district. Cette commune invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXII, 56. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl¹); Ann. patr., n° 416; C. Eg., n° 552; M.U., XXXVII, 41.

(2) C 294, pl. 978, p. 8.

(3) P.V., XXXII, 56. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl¹); C. Eg., n° 552; M.U., XXXVII, 44; J. Sablier, n° 1153.

[Castelmoron, 12 pluv. II] (1)

« Citoyen président,

Comme magistrats du peuple de cette commune, notre devoir nous impose de vous faire connoître l'amour sacré de la patrie qui enflamme les cœurs des citoyens qui la composent; tous aussi zélés républicains que scrupuleux à se soumettre à l'exécution des loix qui émanent de l'auguste assemblée que vous présidez, nous chargeons de vous prier par notre organe de continuer vos utiles travaux, et que si quelqu'un voulait attenter à votre liberté, nous saurons mourir pour la défendre. Quoique la population de cette commune soit peu nombreuse, elle a cependant près de 200 républicains qui combattent pour la bonne cause, et prête à en fournir d'autres, si le salut de la patrie l'exige; nous avons fait passer à notre district 300 chemises et du vieux linge pour charpie, 100 paires de souliers et 6 paires de bas le tout destiné pour l'armée la plus nécessaire, nos citoyens non contents de ce faible don, payent à 19 républicains inscrits volontairement pour la Vendée une haute paye de 20 sols par jour; l'argenterie et les cloches de nos églises ont pris depuis bien des jours le chemin du district. L'esprit public a toujours été au pas et à la hauteur des circonstances, de l'énergie et du courage. Pères de la patrie la liberté est sauvée. S. et F. »

SIRBEY, NEIVRE (*maire*), MARRAULT, LARIVIÈRE,
JAVEL fils (*agent nat.*), BISSELAHALLE,
SILEROBERT.

13

La société républicaine de Quillan, département de l'Aude, écrit qu'elle a monté et équipé, à ses frais, un cavalier jacobin, et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

14

Les administrateurs du district de Pont-Chalier, écrivent qu'il vient d'être procédé à l'adjudication définitive des biens des ex-citoyens Naguet, dits Saint-Georges, situés dans la commune de Penne-de-Pie; l'estimation étoit de 78,300 l., et la vente s'est élevée à 200,325 livres. Vous voyez, ajoutent-ils, que les bons républicains qui nous entourent, ne craignent pas plus les rebelles que les revenans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Pont-Chalier, 18 pluv. II] (4)

« Représentants du peuple,

[Après le texte ci-dessus, on lit:]

« Nous avons en ce moment d'autres affiches à

(1) C 293, pl. 960, p. 28.

(2) P.V., XXXII, 57. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl¹).

(3) P.V., XXXII, 57. Minute du p.-v. (C 294, pl. 976, p. 9). Mon., XIX, 524; J. Sablier, n° 1153; Ann. patr., n° 416; C. Eg., n° 552; M.U., XXXVII, 45; Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl¹).

(4) C 294, pl. 978, p. 9.

l'impression, nous vous en participerons incéssamment le résultat, désirant balayer sans interruption, toutes ces propriétés dans notre arrondissement.

Gloire à la nation ! Honneur à la Montagne ! Guerre implacable aux tyrans ! La liberté, l'égalité ou la mort. »

BUNEL, RÉGNÉE (*agent nat.*), MAUCHRÉTIEU.

15

La société populaire de Roanne félicite la Convention sur ses travaux, applaudit au refus qu'elle a fait de la trêve proposée par les tyrans, et offre les bras et les fortunes de ses membres pour achever de les détruire; elle remercie la Convention de l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Roanne, 27 pluv. II] (2)

« Vive la Convention. Vive la Montagne.

Représentans du peuple,

Les tyrans coalisés voient qu'ils vont succomber sous la République; ils paroissent demander une trêve. Ces canibales voudroient retarder leur anéantissement, mais, représentans du peuple, vous prévoyez leurs perfides intentions. Restez à votre poste et avec vous le peuple français sçaura se procurer une paix solide après avoir détruit ses ennemis et ceux qui ont outragé la liberté.

Les sans-culottes de Roanne vous offrent leurs bras et leur fortune pour finir de les détruire.

Nous avons reçu avec enthousiasme le décret sur le gouvernement révolutionnaire; il mérite les applaudissemens de toute la République et son exécution sera un des objets de notre surveillance. S. et F. »

GAYPOISDUT, FAUVEL (*secrét. adjoint*).

16

La société populaire de Mouzon félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les trônes des despotes soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mouzon-Meuse, s.d.] (4)

« Représentans du peuple,

La société populaire de Mouzon, toujours attentive à tout ce qui peut assurer le bonheur et l'affermissement de la République, vous invite, législateurs, à poursuivre une carrière qui fait pâlir tous les tyrans. Frappez, exterminatez tous ces monstres, et n'accordez la paix à l'univers, que lorsque vous les aurez forcés d'être justes...

(1) P.V., XXXII, 57. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) C 295, pl. 984, p. 18.

(3) P.V., XXXII, 57. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) C 295, pl. 984, p. 14.

d'être justes !... Non; qu'ils soient anéantis; que cette Montagne sainte se change s'il le faut en volcan terrible, et pulvérise tous ces scélérats, qui oppriment si cruellement les peuples. Oui; les mouvements s'opèrent. L'énorme masse se dilatte; les despotes tremblent. Leurs trônes ne sont plus à nos yeux que des trônes d'argile. Déjà les présages de cet avenir flatteur se déclarent; et nous osons le dire dans notre enthousiasme. La cocarde tricolore, fera le tour du globe et c'est aux François que tous les peuples devront leur liberté. Vive à jamais la République. S. et F. »

WORBE, MATHIEU, BONCOURT, DEHAYE, PAYARTE.

17

Le directoire du département du Mont-Blanc, applaudit au décret du 16 pluviôse, qui abolit l'esclavage dans les colonies.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

Les administrateurs du district de Montagne-sur-Mer, écrivent que le ci-devant curé de Waben vient d'abdiquer et que les dépouilles qu'il a laissées répondent parfaitement aux vêtements de la presque totalité de ce qu'il appelait ses paroissiens, qui sont de véritables sans-culottes (2); ils soumettent à la Convention la demande qui leur a été faite par la municipalité de cette commune de vendre les ornemens de leur église, pour en employer le prix au soulagement des citoyens les plus indigens.

Mention honorable, renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

19

La société républicaine de Salon, département des Bouches-du-Rhône, exprime son vœu pour que la Convention n'accorde la paix qu'après avoir élevé l'arbre de la liberté sur les débris des trônes.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Salon, s.d.] (5)

« Citoyens représentans,

Les despotes battus et découragés vont dans peu demander la paix. Oui citoyens représentans, vous ne l'accorderez qu'aux peuples, qui après avoir élevé l'arbre de la liberté sur les débris des trônes, des sceptres, des couronnes de leurs tyrans, désireront fraterniser avec des

(1) P.V., XXXII, 57. Mon., XIX, 524; M.U., XXXVII, 41; J. Sablier, n° 1153; Bⁱⁿ, 2 vent (1^{er} suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXII, 58.

(4) P.V., XXXII, 58. Minute du p.-v. (C 295, pl. 984, p. 15). Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl^t).

(5) C 295, pl. 984, p. 15.